

DEPARTEMENT
49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :
ADMINISTRATION
GENERALE

Dénominations de voies
Vihiers

Convocation du
7 Avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice
35

Conseillers présents
29

Conformément à l'article L2121-25
du Code des Collectivités
Territoriales, un extrait du procès-
verbal de la présente séance a été
affiché à la porte de la commune et
transmis à la Sous-préfecture de
Cholet le 27.04.2023.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le sept avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, Mme BAUDONNIERE, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme BREHERET, Mme DECAËNS, M. BRUNET, Mme GASTE, Mme REULLIER, M. PIERROIS, Mme ROY, Mme CHARRIER, M. CHEPTOU, Mme GRIMAUD, M. HUMEAU, M. GROLLEAU, Mme REULIER, M. GABARD, Mme HUBLAIN, Mme ILLAN, M. MATIGNON, M. DALLOZ, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MANCEAU, M. PERCHER,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. ALGOET, M. ALIANE, Mme CADU, Mme MARTIN,

Etaient absent(e)s excusé(e) : Mme BREVET, M. BREVET,

Secrétaire de séance : Mme BAUDONNIERE

Afin de faciliter l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public et le déploiement de la fibre optique, la commune de LYS-HAUT-LAYON a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque bâtiment (habitations, commerces, entreprises, sièges d'exploitation agricole, sites publics...) grâce à une adresse complète et unique.

Le Conseil Municipal de Lys-Haut-Layon, par délibération n°028-2023 en date du 23 février 2023 a décidé de renommer la portion de la rue Vallée entre la rue du Comte de Champagny et la place du Comte de Maupassant qui présente un potentiel de densification de l'habitat et de mutation du bâti « rue de la Bascule ». Cependant, pour répondre au souhait des riverains, il est proposé de renommer cette portion de voie « rue Louis Provost », *en hommage à cet ancien tailleur qui a longtemps dirigé le vélo club vihiersois qui a été à l'origine de l'organisation du championnat national de cyclo-cross à Vihiers en 1961.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30, CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination de la voie suivante comme indiqué sur le plan joint à la présente :
- la rue Vallée, portion de voie entre la rue du Comte de Champagny et la place du Comte de Maupassant, renommée « rue Louis Provost »

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Marie-Françoise JUHEL en sa qualité de maire déléguée de la commune de Vihiers à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Médéric THOMAS



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/02/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 - fax
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

